



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 66703

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur l'avenir des agents des brigades de reserve departementale de la Poste. Charges d'assurer l'interim des receveurs ou les renforts saisonniers, les brigadiers s'interrogent sur le bien-fonde de certains projets en cours qui laissent presager une reduction tres importante de leurs effectifs. Il lui rappelle que les buts de ce service sont d'exercer la continuité du service public, de rendre a la clientele de La Poste un service de qualite et de maintenir la presence postale en milieu rural. En consequence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour preserver l'avenir des brigades de reserve de La Poste.

Texte de la réponse

Reponse. - La Poste conduit une politique active de deconcentration visant a accroitre les responsabilites des services departementaux notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines. S'agissant des moyens de remplacement dans les petits bureaux de poste et plus particulierement des brigades de reserve, le projet actuellement a l'etude, en concertation avec les organisations de personnel, consiste a definir des orientations generales permettant aux responsables locaux de mettre en place l'organisation des moyens de remplacement qui repond le mieux aux contraintes et aux objectifs de service postal. Ces orientations generales visent une amelioration du professionnalisme des agents de la brigade. Leur niveau de qualification et de formation devra en effet correspondre aux differentes missions qui leur sont confiees, de maniere a maintenir en toutes circonstances une bonne qualite de prestations. Il est, bien entendu, prevu que des indemnites soient allouees a ces agents, conformement aux dispositions reglementaires relatives aux missions et deplacements des agents de La Poste. Dans ce cadre, les chefs de service, compte tenu des moyens en personnel dont ils disposent, pourront organiser les differentes equipes de remplacement de maniere a assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des bureaux. En tout etat de cause, la mission des agents des brigades de reserve restera celle d'effectuer le remplacement des receveurs des petits bureaux de poste. Leur role sera toujours considere comme essentiel et complementaire a celui des receveurs dans la mesure ou ils participent, au travers de leur mission, a une presence postale de qualite, principalement dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66703

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1993, page 269